

SECURITE DES MACHINES : MODIFICATIONS DE MACHINE DÉJÀ MISE EN SERVICE

Appliquer de façon réaliste les exigences de la Directive « Utilisateur » 2009/104/CE lors de la modification d'une machine en service.

Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation en vigueur afin de respecter les obligations et responsabilités des Utilisateurs de machines
- Appliquer la démarche de modifications de machine déjà mise en service

Méthodes pédagogiques

Travaux de groupe
Présentation émaillée d'exemples issus de l'expérience du formateur
Echanges entre le formateur et les stagiaires tout au long de la formation pour une mise en perspective des éléments présentés sur des cas concrets industriels présentés par les stagiaires

Compétences visées

Etre en capacité de réaliser la démarche réglementaire d'une modification de machine

Moyens d'évaluation

Quiz

Profil du formateur

Formateur expérimenté, intervenant dans des missions de conseils et d'assistance technique en entreprise

Personnel concerné

Chef d'entreprise, cadre dirigeant, commerciaux, acheteurs, ingénieur et technicien de bureau d'étude et des services sécurité et qualité, chef de projet

Prérequis

Aucun prérequis technique



Ref : G27

DISPONIBLE EN INTRA

SESSION EN 2026

Saint-Étienne

⌚ 7h - 630 € HT

→ du 15/12 au 15/12/2026

SESSION EN 2027

Saint-Étienne

⌚ 7h - 630 € HT

→ du 14/12 au 14/12/2027

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation
+33 (0)970 820 591
formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Sébastien Parnet

En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap
pour étudier la faisabilité de cette
formation à
referent.handicap@cetim.fr

Programme de la formation

- Recueil des attentes, présentation du programme et objectifs de la formation
- Expliquer la réglementation applicable aux modifications de machines (enjeux, exigences, responsabilité...).
- Citer les obligations et les responsabilités des Utilisateurs de machines et celles des fournisseurs de sous-ensembles ou de prestations de service utilisés.
 - › Ce qui n’Est pas une Modification de Machine en service.
- Guide Technique relatif aux « opérations de modification de machines ou ensemble de machines en service » de la Direction Générale du Travail de Juillet 2019.
- Méthodologie de découpage de la Modification Machine en actions élémentaires simplifiées
- Démarche pour des Machines ou pour des ensembles de Machines ou de Quasi-machines machines au sens « large ».
- Cas des Reconstructions de machines Modifications « Substantielles ».
- Exercice pratique de mise en application :
 - › Exemple de Machines dites « Simple ».
 - › Exemple d'Ensemble de Machines ou de Quasi-machines.



Cette formation



Même thématique